

1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

1.1 - Poursuivre une politique d'accessibilité en matière d'accueil de loisirs

EJ 1.1.3 - DÉVELOPPER LA PROMOTION DES PLANS MERCREDIS ET DES PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX (PEDT) SUR LES TERRITOIRES

DIAGNOSTIC

- Le diagnostic fait apparaître un besoin non couvert en Accueils de Loisirs, ou très peu couvert, principalement sur le territoire du Conseil Départemental.
- Le manque de lisibilité de ces offres d'Accueil de Loisirs par les familles, peut entraîner un non-recours. Une phase de diagnostic sur ce phénomène permettra d'identifier et de lever les freins à l'utilisation de ce service.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'ambition est d'accompagner les gestionnaires vers une transformation de leurs Garderies Périscolaires afin de les inscrire dans le droit commun - via une convention Prestation de Service Caf - et de les intégrer aux Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT).

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Principalement sur le territoire départemental, mais également sur le territoire métropolitain

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse
- ➔ Groupe d'Appui Départemental (GAD)

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Les membres de la Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les représentants des familles et les gestionnaires concernés
- ➔ Éducation nationale : les assistants du Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) dans les écoles en REP+

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Mobiliser les représentants locaux des membres de la Commission Enfance-Jeunesse et les coordonnateurs jeunesse des territoires
- ➔ Prévoir des éléments de communication adaptés présentant les intentions et la méthode
- ➔ Prendre en compte la possibilité d'études spécifiques sur certains territoires, demandant un financement adapté

ACTION 1

- ➔ Conduire une phase de diagnostic sur les besoins non couverts en 2021 pour un déploiement sur les territoires prioritaires dès 2022.

ACTION 2

- ➔ Développer la promotion des Plans Mercredis et des Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) sur les territoires identifiés comme prioritaires.

ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2022

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Promotion des Plans Mercredis et Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) sur les territoires identifiés comme prioritaires :**
 - Taux d'évolution du nombre de PEDT et de Plans Mercredis signés
 - Taux de couverture des communes par un PEDT et/ou par un Plan Mercredi